

2012-UNAT-226, Al-Mulla

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a noté que les chefs de départements / bureaux conservent le pouvoir de transférer les membres du personnel au sein de leurs services ou de leurs bureaux à des postes vacants au même niveau. Unat a jugé que l'appelant n'avait pas démontré que UNDT avait commis une erreur en concluant que sa réaffectation n'était pas subordonnée à la signature de l'accord d'accueil du pays ou que le fait de ne pas créer une position L-5 a violé l'accord du pays hôte. Unat a jugé que l'appelant avait simplement exprimé son accord avec les conclusions de UNDT et soumis à soumettre les arguments présentés devant UNT; Il n'a pas rencontré le fardeau de démontrer comment UNDT a commis une erreur en faisant les conclusions contestées. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UNT.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de ne plus le réaffecter latéralement à un bureau UNODC à Abu Dhabi. UNDT a rejeté les affirmations du demandeur selon lesquelles il a été empêché de prendre le poste parce qu'un document de projet n'avait pas été finalisé et que les tentatives de l'ONUDC ont violé l'accord de pays hôte établissant le nouveau bureau sous-régional à Abu Dhabi, par lequel le chef de fonction devrait être à le niveau L-5. UNDT a également constaté que le Secrétaire général n'avait pas violé ST / AI / 2006/3 en relation avec le retrait du réaffectation latérale du demandeur. UNAT a rejeté la demande dans son intégralité.

Principe(s) Juridique(s)

Avant Unat, un appelant doit prouver une erreur de droit ou de fait et ne doit pas répéter les arguments déjà considérés et rejetés par UNDT ou le Tribunal de première instance.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Al-Mulla

Entité

ONUDC

Numéros d'Affaires

2011-241

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

6 Mai 2014

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Réaffectation ou transfert

Discretion

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2006/3

Jugements Connexes

UNDT/2011/105

2011-UNAT-105

2011-UNAT-123